

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1101^e séance, tenue le mardi 15 mai 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur général de la Direction des Bibliothèques, M. Richard Dumont); un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; un officiers de la Faculté des arts et sciences : Mme Marie-Marthe Cousineau; les étudiants : M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault, M. Denis Sylvain; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1101-6.5, de l'École Polytechnique : M. Gilles Pesant, professeur titulaire au Département de génie informatique et génie logiciel; pour la délibération CE-1101-6.6, de l'École Polytechnique : M. Sylvain Turenne, professeur titulaire au Département de génie mécanique; pour la délibération CE-1101-6.9, de la Faculté de arts et des sciences : Mme Annie Pullen Sansfaçon, professeure agrégée à l'École de travail social, responsable du programme de Maîtrise; pour la délibération CE-1101-6.10, de la Faculté des arts et des sciences : M. Stefan Monnier, professeur agrégé au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, responsable des programmes d'études supérieures; pour la délibération CE-1101-7.1, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Esther Paquet, responsable de programme; pour la délibération CE-1101-7.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Chantal Lévesque, responsable de programme; pour la délibération CE-1101-7.3, de la Faculté de médecine vétérinaire : M. Jacques Lussier, vice-doyen aux affaires académiques et étudiantes, et secrétaire de la Faculté

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Isabelle Panneton, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford, Mme Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le Conseil de l'Université : de directeur général de la Direction des Bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; des officiers de la Faculté des arts et sciences : Mme Louise-Hélène Richard, Mme Sophie Parent; les étudiants : Mme Marie-Jeanne Bernier; un substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1101-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1100^e séance tenue le 24 avril 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1. Calendrier des séances pour l'année 2019-2020
5. Statuts de l'Université — Projet de modification
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. École HEC Montréal
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analytique d'affaires
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en management du sport

- 6.2. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion — spécialisation Comptabilité-Contrôle-Audit en pharmacothérapie avancée
- 6.3. École HEC Montréal
 - Modification aux programmes de :
 - D.E.S.S. en gestion — option Ressources humaines
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion des ressources humaines
 - D.E.S.S. en comptabilité professionnelle — CPA
 - Maîtrise en management et développement durable
 - D.E.S.S. en gestion — option Développement durable
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion et développement durable
 - D.E.S.S. en gestion — option Commerce électronique
 - Microprogramme de deuxième cycle en commerce électronique
- 6.4. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion — spécialisation Analytique d'affaires
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires
- 6.5. École Polytechnique — Département de génie informatique et génie logiciel
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique — option Ingénierie et analytique des données
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique — option Intelligence artificielle en divertissement numérique interactif
- 6.6. École Polytechnique
 - Modification aux programmes de DESS, de Maîtrise (professionnelle ou de recherche), et de Doctorat en génie métallurgique [génie des matériaux]
- 6.7. Faculté de médecine — Direction
 - Modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales—option Éthique clinique (3-484-1-0)
- 6.8. Faculté de médecine — Département de chirurgie
 - Inactivation du Microprogramme en mobilité et posture (2-743-6-0)
- 6.9. Faculté des arts et des sciences — École de travail social
 - Création d'un programme de mise à niveau pour professionnels formés en travail social à l'étranger dans le cadre du programme de DESS en travail social avec stage (2-250-1-3)
- 6.10. Faculté des arts et des sciences—Département d'informatique et de recherche opérationnelle
 - Modification au programme de Maîtrise en informatique (2-175-1-0)
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en apprentissage automatique
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 7.1. Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention (1-482-5-0)
- 7.2. Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en santé communautaire (1-481-5-0)
- 7.3. Faculté de médecine vétérinaire — Direction
 - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0)
- 7.4. Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Abolition du programme de Baccalauréat en orthophonie (1-752-1-0)
8. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1101-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1100^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1100^e séance tenue le 24 avril 2018, tel que présenté.

CE-1101-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1101-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1101-4.1 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2019-2020
2018-A0033-1101-575

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2019-2020, conformément au document 2018-A0033-1101-575.

CE-1101-4.2 FIN DE MANDATS

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, des membres suivants de la Commission des études : la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier; le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis; le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier; le vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Jean-François Angers. La présidente les remercie pour la qualité de leur participation aux travaux de la Commission au cours de leur mandat.

À la suite de la fin des mandats de Mmes Jessica Bérard et Andréanne Lefebvre, et de M. Nicolas St-Onge, trois nouveaux membres étudiants (FAÉCUM) ont été désignés, soit : Mme Marie-Jeanne Bernier (étudiante de premier cycle au Département de sociologie de la FAS; coordonnatrice aux affaires universitaires de la FAÉCUM); M. Martin St-Pierre (étudiant aux études supérieures à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs de la FAÉCUM); M. Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle au CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle de la FAÉCUM). Le processus de leur nomination (membres nommés par le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée universitaire) est en cours et sera complété prochainement.

CE-1101-5 STATUTS DE L'UNIVERSITÉ — PROJET DE MODIFICATION
2018-A0033-1101-576, 2018-A0033-1101-577, 2018-A0033-1101-578

Pour la présentation de ce point, les membres ont reçu les trois documents suivants : 2018-A0033-1101-576, sur les articles 22, 23 et 24 de la nouvelle Charte (articles concernant la Commission des études); 2018-A0033-1101-577, sur les propositions de modification aux articles 22.01 et 23.01 des Statuts; 2018-A0033-1101-578, sur une proposition d'amendement au projet de modification des Statuts (articles 22.01 et 23.01).

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que lors de sa dernière séance, la Commission avait convenu de la présentation d'un point sur le projet de modification des Statuts, sur les articles concernant la Commission des études. Ces articles, ainsi que les propositions additionnelles de modification, ont été adoptés par l'Assemblée universitaire, lors de sa séance tenue le 14 mai. À cette occasion, l'Assemblée a été informée que la Commission recevrait, à sa séance d'aujourd'hui, l'information sur ces modifications, et que, s'il y avait lieu, les enjeux ou sujets qui seraient signalés par des membres de la Commission seraient communiqués à l'Assemblée, dans le cadre de sa séance du 16 mai prochain.

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, présente les modifications aux articles des Statuts qui concernent la Commission des études. Le nouvel article 22.01, portant sur la composition de la Commission des études, redéfinit les principes de composition, soit : des membres d'office (le recteur, les vice-recteurs responsables de l'enseignement, de la recherche et de la planification, les présidents des

sous-commissions de la Commission des études et les doyens); a) cinq membres du personnel enseignant nommés par l'assemblée, dont trois professeurs et deux chargés de cours; b) au plus, deux membres indépendants parmi les diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'université; c) quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; d) les directeurs des écoles affiliées, ou leur représentant (une correction sera apportée au document de présentation, lequel référerait à un seul directeur); e) un membre du personnel de soutien et deux membres du personnel de la recherche, nommés par le conseil sur recommandation de l'assemblée; f) tout autre membre nommé par le conseil, sur recommandation de l'assemblée, dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La redéfinition des principes de composition veut refléter la nouvelle réalité du mandat de la Commission (dont la composante de l'arrimage des programmes avec la recherche, l'ajout de nouvelles sous-commissions, et la réduction du poids relatif de membres exerçant des fonctions de cadre académique). Le nouvel article 23.01 vient préciser les pouvoirs de la Commission en regard de son mandat. Ainsi, à l'alinéa a), à son rôle de coordination de l'enseignement, se trouve associé un rôle d'arrimage de l'enseignement et de la recherche. À l'alinéa b), la mention « sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée universitaire » est retirée, faisant correspondre le texte à une pratique déjà existante. L'alinéa c) se lira : « approuve les programmes d'études et reçoit les résultats des évaluations de ces programmes ». Des ajustements de concordance sont apportés à l'alinéa e). L'alinéa f), se lisant « élabore les règlements sur le plagiat et sur la fraude et la probité intellectuelle adoptés par le conseil », sera réalisé en consultation avec le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire. Une mention est ajoutée à l'alinéa g), sur les sous-commissions attendues (« incluant minimalement les sous-commissions des études de premier cycle, des études supérieures et de la recherche »). L'alinéa h) correspond à l'alinéa d) des Statuts actuels. Sur la question des sous-commission, selon le cas qui s'applique, il a été convenu du maintien ou de l'établissement des sous-commissions suivantes : études de premier cycle; études supérieures; recherche; évaluation des programmes. La Commission aura donc à se pencher sur le mandat et les principes de composition de ces instances. La présentation reporte aux documents 2018-A0033-1101-577 et 578.

En réponse aux questions présentées, il est précisé qu'une sous-commission de la recherche de la Commission des études sera établie, et que le pouvoir défini par l'alinéa f) sera exercé par la Commission des études, et que, dans ce cadre, celle-ci pourra agir en consultation avec le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire (celui-ci travaillant, notamment, sur la définition des orientations de la recherche de l'institution). Une précision porte sur l'échéancier prévu quant à l'adoption des nouveaux Statuts (la date d'entrée en vigueur a été fixée au 28 septembre prochain), et sur le fait que cet échéancier apparaît réaliste quant aux démarches subséquentes que la Commission sera appelée à effectuer, dont la définition des mandats et de la composition des sous-commissions.

CE-1101-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

En l'absence de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le vice-doyen et secrétaire de la FESP, M. Jean-François Angers, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.10.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste, présente les projets inscrits aux points 6.5 et 6.6. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Gilles Pesant, professeur titulaire au Département de génie informatique et génie logiciel (point 6.5), et M. Sylvain Turenne, professeur titulaire au Département de génie mécanique.

La doyenne, Mme Hélène Boisjoly, et le vice-doyen aux sciences fondamentales, M. Pierre Belhumeur, de la Faculté de médecine, présentent les projets inscrits aux points 6.7 et 6.8.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, Mme Marie-Marthe Cousineau, présente les projets inscrits aux points 6.9 et 6.10. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Annie Pullen Sansfaçon, professeure agrégée à l'École de travail social (point 6.9), et M. Stefan Monnier, professeur agrégé au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (point 6.10).

CE-1101-6.1 École HEC Montréal

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analytique d'affaires
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en management du sport
-

2018-A0033-1101-558, 2018-A0033-1101-558

Le projet mentionné en rubrique porte sur la création de deux Microprogrammes de deuxième cycle.

Le Microprogramme de deuxième cycle en analytique d'affaires sera composé de cours obligatoires de la spécialisation *Analytique d'affaires* du programme de M.Sc. en gestion. Considérant le Microprogramme déjà existant en *Exploitation de données en intelligence d'affaires*, la combinaison de celui-ci avec le nouveau Microprogramme proposé constituera un incitatif à compléter des études supérieures dans le cadre du programme de Maîtrise. Le développement d'une offre de formation en analytique d'affaires se pose en lien avec la mission de l'Institut de valorisation des données—IVADO. Le Microprogramme proposé comporte 15 crédits de cours obligatoires. Son implantation, prévue au trimestre d'automne 2018, ne donne pas lieu à la création de nouveaux cours. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-558.

Le Microprogramme de deuxième cycle en management du sport se pose en continuité avec un *professorship* octroyé en innovation pédagogique dans ce domaine. Il proposera une formation en gestion adaptée aux défis particuliers de l'univers du sport et des différentes industries qui y sont associées (fédération sportive, événements, instance publique liée aux sports et aux loisirs, entreprise de produits sportifs, agence d'athlètes, régie d'une installation sportive, etc.), par l'acquisition des connaissances pertinentes et des outils et modes d'intervention. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires. Son implantation, prévue au trimestre d'automne 2018, donne lieu à la création de cinq nouveaux cours. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-559.

Des précisions sont apportées sur les modalités du *professorship* lié au Microprogramme, et sur le terme lui-même, pour lequel on n'a pas, pour le moment, identifié un terme équivalent en français. On prend note de la possibilité d'intégrer des personnes associées au CEPsum à la liste des intervenants (page 7 du document de présentation).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analytique d'affaires, et la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en management du sport, à l'École HEC Montréal, conformément aux documents 2018-A0033-1101-558 et 2018-A0033-1101-559.

CE-1101-6.2 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion — spécialisation Comptabilité—Contrôle—Audit
-

2018-A0033-1101-560

La modification au programme de M.Sc. ès sciences en gestion propose la création d'une nouvelle spécialisation *Comptabilité—Contrôle—Audit* (suivie selon un cheminement Mémoire ou un cheminement Projet supervisé). La nouvelle spécialisation remplacera les spécialisations *Contrôle de gestion* et *Comptabilité professionnelle*, lesquelles seront abolies. La modification porte également sur l'intitulé du programme, devenant *Maîtrise ès sciences en gestion — Comptabilité—Contrôle—Audit*. Cette refonte découle des modifications importantes survenues au cours des dernières années en regard de la profession comptable, notamment, par la fusion des trois ordres professionnels, rendant nécessaires l'intégration, aux programmes de formation, des changements qui en ont découlé en regard de l'exercice de la profession. La spécialisation *Comptabilité—Contrôle—Audit* suivie selon le cheminement Mémoire comporte 39 crédits de cours obligatoires, et la spécialisation suivie selon le cheminement Projet supervisé comporte 24 crédits de cours obligatoires. Cinq nouveaux cours sont créés en lien avec la nouvelle spécialisation. L'implantation du programme modifiée est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-560.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion — spécialisation Comptabilité-Contrôle-Audit, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2018-A0033-1101-560.

CE-1101-6.3 École HEC Montréal

- Modification aux programmes de :
 - D.E.S.S. en gestion — option Ressources humaines
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion des ressources humaines
 - D.E.S.S. en comptabilité professionnelle — CPA
 - Maîtrise en management et développement durable
 - D.E.S.S. en gestion — option Développement durable
 - Microprogramme de deuxième cycle en gestion et développement durable
 - D.E.S.S. en gestion — option Commerce électronique
 - Microprogramme de deuxième cycle en commerce électronique

2018-A0033-1101-561

Le projet mentionné en rubrique porte sur la modification à la structure et au répertoire de cours de huit programmes de l'École HEC Montréal. La présentation des projets est regroupée dans le document 2018-A0033-1101-561, auquel reporte la présentation.

La modification au programme de DESS en gestion—option Ressources humaines (9 crédits de cours obligatoires) et au Microprogramme de deuxième cycle en gestion des ressources humaines (9 crédits de cours obligatoires) comporte la création du cours 4-304-18—*Gestion de conflits en milieu de travail*, remplaçant le cours 4-335-06—*Médiation des conflits en milieu de travail*, et l'intégration du nouveau cours à la structure de ces deux programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018.

La *modification* au programme de DESS en comptabilité professionnelle—CPA (18 crédits de cours obligatoires) porte sur la structure du programme, et se pose en concordance avec la modification au programme de Maîtrise ès sciences de la gestion—Comptabilité—Contrôle—Audit (traitée à la délibération CE-1101-6.2, précédente). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2018.

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion et développement durable (9 crédits de cours obligatoires) et aux programmes de DESS en gestion—option Développement durable (9 crédits de cours obligatoires), et de Maîtrise en management et développement durable (24 crédits de cours obligatoires), porte sur la structure de ces programmes, en regard de son harmonisation avec celle du programme de Maîtrise en management et développement durable (approuvé par la Commission des études, CE-1075-5.1, 21 avril 2015), lequel sera offert à compter du trimestre d'automne 2018. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018.

La modification au programme de DESS en gestion—option Commerce électronique (9 crédits de cours obligatoires) et au Microprogramme de deuxième cycle en commerce électronique (9 crédits de cours obligatoires) propose l'ajout du nouveau cours 6-551-18—*Logistique du commerce électronique*, lequel sera créé pour le programme de Maîtrise ès sciences en gestion. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018.

Relativement aux programmes en développement durable, comportant des cours provenant de l'École Polytechnique et de la Faculté des arts et des sciences, des précisions sont apportées sur les modalités d'accès à ces cours (les étudiants peuvent choisir de 3 à 6 crédits de cours au choix); une liste des cours en développement durable est disponible sur le site de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire—EDDEC.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de :

- D.E.S.S. en gestion — option Ressources humaines,
- Microprogramme de deuxième cycle en gestion des ressources humaines,
- D.E.S.S. en comptabilité professionnelle — CPA,
- Maîtrise en management et développement durable,
- D.E.S.S. en gestion — option Développement durable,
- Microprogramme de deuxième cycle en gestion et développement durable,
- D.E.S.S. en gestion — option Commerce électronique,
- Microprogramme de deuxième cycle en commerce électronique,

à l'École HEC Montréal, conformément au document 2018-A0033-1101-561.

CE-1101-6.4 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion — spécialisation Analytique d'affaires
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires
2018-A0033-1101-562

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion porte principalement sur le remplacement, dans la structure des spécialisations du programme, des divers ateliers de recherche, par un atelier de recherche unique, dans une perspective de valorisation et d'uniformisation des outils offerts aux étudiants en rédaction de mémoire. Parallèlement, un séminaire de Préparation à la rédaction du mémoire sera offert aux étudiants, afin de les outiller, en amont, à l'inscription à l'atelier de recherche; à compter de septembre 2018, il sera obligatoire, pour les nouveaux admis, d'assister à ce séminaire. La modification comporte également des ajustements divers à la structure des dix spécialisations du programme (ajustements aux crédits; déplacements, remplacement, ajout ou retrait de cours; etc.). La structure du programme de Maîtrise comporte de 18 à 42 crédits de cours obligatoires, selon la spécialisation et le cheminement suivis. La modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires (15 crédits de cours obligatoires) porte sur des ajustements de concordance, en regard des ajustements apportés à la structure de la spécialisation *Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires* du programme de Maîtrise. La modification donne lieu à la création de quatre nouveaux cours (incluant l'atelier de recherche, 0 crédits). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-562.

Le doyen de l'École de santé publique—ESPUM, M. Réjean Hébert, s'interroge sur la possibilité de créer des cours comportant 0 crédit et de les inclure dans la structure de programme. Se référant à une modification apportée à des regroupements de divers programmes de l'École de santé publique, afin d'intégrer à leur structure un cours devenant obligatoire (CE-1099-5.2 à 5.4, 20 mars 2018), il rappelle que l'École avait dû ajuster la répartition des crédits dans les structures de programmes, en raison des 3 crédits attribués au nouveau cours. Sa compréhension était que l'on ne pouvait pas attribuer un nombre de 0 crédit à un cours intégré à la structure de programme, et que la demande d'attribuer des crédits au cours ajouté relevait de la Sous-commission des études supérieures. Il rappelle que cette modification avait donné lieu à des ajustements complexes à la structure de plusieurs programmes de l'École. Considérant les nombreux ajustements apportés dans ce cadre (transformation d'un cours de 0 crédit pour des questions de cohérence réglementaire), il mentionne qu'il ne peut approuver le projet présenté.

Le vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Jean-François Angers, explique que la modalité appliquée aux programmes de l'ESPUM ne relevait pas d'une exigence de la Sous-commission, mais de la problématique du financement de cours comportant 0 crédits et inscrits dans une structure de programme. Il s'agit d'une situation différente de celle présentée dans le projet de modification du programme de Maîtrise de l'École HEC Montréal. Dans ce dernier cas, l'atelier proposé fait partie des crédits du bloc Activités obligatoires, regroupant les 24 crédits attribués à la rédaction du mémoire; dans ce contexte, l'attribution de 0 crédits à cet atelier ne pose pas de problème. De plus, cet atelier remplace divers ateliers qui figuraient auparavant dans la structure des spécialisations, et qui comportaient également 0 crédit.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, convient de l'explication présentée; elle ajoute que l'attribution de 0 crédit à l'atelier est liée au fait qu'on ait attribué un sigle, afin de simplifier le processus d'inscription à cette activité, laquelle est, en fait, intégrée aux activités rattachées au mémoire et aux crédits qui y correspondent; une situation d'échec ne serait pas rattachée uniquement à l'atelier, mais au mémoire. La modalité de l'atelier se pose également dans le contexte d'un programme plus axé sur la recherche que sur la formation professionnelle. En réponse à une question, Mme Breton explique le contenu des activités couvertes par l'atelier, lesquelles peuvent prendre différentes formes (lecture de documents techniques, rencontres avec des directeurs de programmes, activités en bibliothèque, etc.).

On observe que la modalité définie dans le cadre du programme de Maîtrise ès sciences en gestion de l'École HEC Montréal s'inscrit en lien avec le développement de formules et d'outils variés de soutien et d'encadrement aux études. Dans ce cadre, des questions relatives aux règles de financement (crédits) ou à l'attribution des responsabilités d'encadrement et de suivi sont appelées à être examinées.

La présidente, Mme Louise Béliveau, constate qu'il y aurait lieu de demander au trinôme et au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales d'examiner la problématique signalée, selon une perspective générale, et de manière à tracer un portrait de diverses modalités existantes appliquées, en vue de la présentation de recommandations, visant à en assurer une application cohérente. La Commission convient de la modalité proposée. Un suivi pourra être effectué au cours du trimestre d'automne 2018.

Le vote est demandé en regard de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, dix voix pour, une voix contre et quatre abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion—spécialisation Analytique d'affaires, et la modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2018-A0033-1101-562.

CE-1101-6.5 École Polytechnique—Département de génie informatique et génie logiciel

- Modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique — option Ingénierie et analytique des données
- Modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique — option Intelligence artificielle en divertissement numérique interactif

2018-A0033-1101-563, 2018-A0033-1101-564

La modification au programme de Maîtrise professionnelle modulaire (et au programme de DESS modulaire) en génie informatique propose la création de deux nouvelles options dans ce programme.

L'option *Ingénierie et analytique de données* repose sur la mise en valeur des expertises de l'École ainsi que des cours déjà existants dans ce domaine; l'offre de cours existante sera bonifiée par la création du cours INF 8111-*Fouille de données*, et par la mise à jour des cours MTH 8302 et 8304. La création de l'option accentuera la visibilité des cours développés, depuis quelques années, par le Département de génie informatique et génie logiciel et par le Département de mathématiques et génie industriel de l'École, et pertinents au domaine de l'ingénierie et de l'analytique des données, lequel connaît une croissance importante, entre autres dans la région montréalaise, par la création récente de l'Institut de valorisation des données—IVADO. La formation proposée dans le cadre de l'option créée vise l'acquisition des connaissances et habiletés nécessaires à la conception, la mise en œuvre, le déploiement, l'exploitation et la gestion des systèmes informatiques en science des données. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-563.

L'option *Intelligence artificielle en divertissement numérique interactif* proposera la formation de professionnels spécialisés dans la conception et l'implémentation de systèmes d'intelligence artificielle dans le contexte du divertissement interactif. En plus de répondre à des besoins de formation

émergents (notamment, par la présence importante, au Québec, des industries du jeu vidéo et de l'intelligence artificielle), la nouvelle option permettra de mettre en valeur les cours développés par le Département de génie informatique et génie logiciel dans le domaine de l'intelligence artificielle (méthodes et algorithmes d'intelligence artificielle, apprentissage machine, etc.) et du divertissement interactif (infographie, conception de jeux vidéo, etc.), et de bonifier l'offre de cours existante, par la création de cours plus avancés, permettant de correspondre au niveau de sophistication recherché par l'industrie du divertissement interactif, soit les cours LOG 8235—*Agents intelligents pour jeux vidéo* (développé en partenariat avec le service de Développement des talents d'Ubisoft), et LOG 8715—*Architecture de jeux vidéo* (développé en collaboration avec des employés de Unity, de Bethesda et d'Ubisoft). La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-564.

Le programme de Maîtrise modulaire comporte 15 crédits attribués au module de base, 15 crédits attribués au module de spécialisation et 15 crédits attribués au module d'intégration (stage ou projet). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités du programme de Maîtrise modulaire (selon les cas et les disciplines concernées, il serait possible de combiner des modules relevant de plus d'un département, mais habituellement, les filières de formation se trouvent préalablement déterminées et ne visent pas une combinaison de modules qui seraient articulés autour d'une activité d'intégration), et sur les objectifs d'employabilité (les programmes de Maîtrise de l'École visent une formation de spécialisation mais non de métier).

Relativement à l'option *Intelligence artificielle en divertissement numérique interactif*, des interventions portant sur le fait que l'on n'a pas eu recours à des cours offerts par des Facultés de l'Université de Montréal ayant une expertise dans le domaine des jeux vidéo. On explique que des démarches ont été effectuées; par ailleurs, l'option créée est composée de cours déjà existants, à l'exception de deux nouveaux cours développés en partenariat. Toutefois, il reste possible, pour un étudiant qui le souhaiterait, de substituer un cours offert par l'Université, à un cours de la structure du programme. La présidente, Mme Louise Béliveau, invite l'École et les Facultés de l'Université concernées par ce domaine à vérifier les possibilités de collaboration, de part et d'autre.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur l'encadrement prévu par l'École lorsqu'un cours est donné par un chargé de cours provenant d'une entreprise partenaire (cette pratique apparaît courante dans la formation en génie; l'École reste responsable de l'analyse [plan] de cours, et la prestation du cours est évaluée, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve :

- la modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique—option Ingénierie et analytique des données,
- la modification au programme de Maîtrise professionnelle (ou DESS) modulaire en génie informatique—option Intelligence artificielle en divertissement numérique interactif,

à l'École Polytechnique, conformément aux documents 2018-A0033-1101-563 et 2018-A0033-1101-564.

CE-1101-6.6 École Polytechnique

- Modification aux programmes de DESS, de Maîtrise (professionnelle ou de recherche), et de Doctorat en génie métallurgique [génie des matériaux]

2018-A0033-1101-565

La modification aux programmes de DESS, de Maîtrise (professionnelle ou de recherche) et de Doctorat en génie métallurgique porte principalement sur leur transformation en des programmes en *génie des matériaux*, de manière à correspondre à l'intitulé des programmes offerts dans ce domaine par les autres établissements canadiens et internationaux, et de manière à regrouper dans ces programmes

les enseignements en génie des matériaux, dispersés dans plusieurs programmes et départements. Au terme des démarches réalisées (notamment, les travaux d'un groupe de travail établi en 2015), sur la définition d'offres de formation en génie des matériaux aux deuxième et troisième cycles des études supérieures, il a été proposé de transformer les programmes existants en génie métallurgique, et de réunir, sous la nouvelle appellation *Génie des matériaux*, les offres de formation existantes avec une option *Matériaux*. Ainsi rationalisée, et définissant une formation hautement qualifiée dans ce domaine de pointe, cette nouvelle offre de programmes permettra regrouper l'ensemble des étudiants, actuellement dispersés dans plusieurs programmes et départements, et d'offrir une meilleure visibilité de la formation, favorisant le recrutement de nouveaux étudiants. La modification donne lieu à la création de quatre nouveaux cours de sigle MTR. Le programme de DESS comporte de 9 à 12 crédits de base et de 19 à 21 crédits de spécialisation. Le programme de Maîtrise de recherche comporte 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme de Maîtrise professionnelle comporte de 9 à 12 crédits de base, de 18 à 30 crédits de spécialisation et de 6 à 15 crédits attribués à un projet ou à un stage. Le programme de Doctorat comporte 15 crédits, au minimum, de cours et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-565.

Des précisions portent sur les modalités de transition des étudiants dans la nouvelle structure des programmes.

On constate que le document de présentation apparaît incomplet et ne comporte pas la structure des programmes; celle-ci sera transmise à la suite de la séance, et ajouté au document. S'il y a lieu, des commentaires pourront être transmis à la présidente de la Commission ou au représentant de l'École.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de DESS, de Maîtrise (professionnelle ou de recherche), et de Doctorat en génie métallurgique [devenant Génie des matériaux], à l'École Polytechnique, conformément au document 2018-A0033-1101-565.

CE-1101-6.7 Faculté de médecine — Direction
— Modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales—option Éthique clinique (3-484-1-0)
2018-A0033-1101-566

La modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales—option *Éthique clinique* propose principalement des ajustements à la liste des cours obligatoires de l'option, afin de mieux accorder l'offre de cours avec les exigences du cheminement obligatoire de la formation. Dans cette perspective, quatre nouveaux cours de sigle MMD, de niveau 7000, sont créés (séminaires de recherche et stages). Le programme suivi selon l'option *Éthique clinique* comporte 84 crédits de cours obligatoires (dont 72 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse), de 3 à 6 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-566.

Une question portant sur la modalité de créer deux cours de même sigle dont un comporte 0 crédit (MMD 7107-1, 0 crédit, et 7107-2, 1 crédit), il est précisé que cette formule a été appliquée dans la mesure où il s'agit de cours séquentiels (on ne peut répartir les crédits (0,5 + 0,5) sur les deux trimestres, car ils seraient alors considérés comme deux cours distincts par le système); les deux cours comportent le même descriptif, mais le niveau d'approfondissement est augmenté dans le deuxième cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales — option Éthique clinique (3-484-1-0), à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2018-A0033-1101-566.

CE-1101-6.8 Faculté de médecine — Département de chirurgie
– Inactivation du Microprogramme en mobilité et posture (2-743-6-0)
2018-A0033-1101-567

Le Microprogramme en mobilité et posture (comportant 9 crédits, dont 3 crédits de cours obligatoires) ne répondant plus aux besoins de la formation recherchée, il est proposé de procéder à son inactivation. Les deux cours obligatoires (MMD 6049 et MMD 6600-1 et 2) sont maintenus, car ils ont été intégrés à la structure de l'option Musculo-squelettique du programme de Maîtrise en sciences biomédicales. La fermeture à l'admission du programme étant déjà en vigueur, l'inactivation sera effective à compter du trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-567.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'inactivation du Microprogramme en mobilité et posture (2-743-6-0), à la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1101-567.

CE-1101-6.9 Faculté des arts et des sciences — École de travail social
– Création d'un programme de mise à niveau pour professionnels formés en travail social à l'étranger dans le cadre du programme de DESS en travail social avec stage (2-250-1-3)
2018-A0033-1101-568

Le Programme de mise à niveau pour professionnels formés en travail social à l'étranger, inséré à la structure du programme de DESS en travail social avec stage (selon une structure de coquille) et constitué de cours de ce programme, vise principalement à mieux répertorier et encadrer ces étudiants, actuellement inscrits au programme selon un statut d'étudiant libre. L'établissement de cette modalité répond aux recommandations du Groupe de travail sur l'intégration des professionnels formés à l'étranger, du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Bien que la création du programme de DESS, en 2017, a permis de recevoir ces étudiants afin qu'ils puissent suivre les cours prescrits par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec—OTSTCFQ ou compléter des heures de formation pratique ou théorique prescrites, aux fins de leur accréditation, la formule proposée à l'intérieur même du programme permettra d'appliquer un meilleur suivi de cette clientèle. Le programme de mise à niveau ne présente pas une structure définie, puisque chaque candidat reçoit une prescription individualisée par l'OTSTCFQ, en fonction de son dossier. La scolarité minimale est d'un trimestre, et la scolarité maximale, de douze trimestres. L'implantation du programme de mise à niveau est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-568.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Pour le programme de mise à niveau, on prévoit recevoir un nombre approximatif de cinq étudiants par année. Bien que l'accès à la profession soit le diplôme de Baccalauréat spécialisé en travail social, celui-ci étant très contingenté et comportant un plus grand nombre d'étudiants que pour le programme de DESS, il a paru mieux approprié d'intégrer cette clientèle au programme de DESS; de plus, la modification à la propédeutique a permis de définir, dans ce cadre, une structure pouvant être facilement intégrée au programme. L'École étant en contact constant avec l'Ordre, le suivi des étudiants quant à leur prescription reste encadré en fonction des besoins de formation identifiés. Des précisions portent sur les clientèles étudiantes du programme de DESS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de mise à niveau pour professionnels formés en travail social à l'étranger, dans le cadre du programme de DESS en travail social avec stage (2-250-1-3), à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2018-A0033-1101-568.

- CE-1101-6.10 Faculté des arts et des sciences—Département d'informatique et de recherche opérationnelle
- Modification au programme de Maîtrise en informatique (2-175-1-0)
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en apprentissage automatique
-
- 2018-A0033-1101-569, 2018-A0033-1101-570

La modification au programme de Maîtrise en informatique propose principalement la création d'une nouvelle option en *Apprentissage automatique*, proposant une formation plus appliquée, et répondant, par une offre de formation appropriée, aux développements importants observés dans ce domaine, tout en bénéficiant de la position clé du laboratoire MILA (Montreal Institute of Learning Algorithms) à cet égard. L'option proposée comporte 23 crédits obligatoires attribués à un stage, et 22 crédits de cours à option. L'implantation de l'option, prévue au trimestre d'automne 2018, donne lieu à la création de huit nouveaux cours de sigle IFT (dont une série de trois séminaires en apprentissage automatique). La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-569.

La création de la nouvelle option au programme de Maîtrise est accompagnée de la création d'un programme de DESS en apprentissage automatique. Cette modalité permettra de répondre aux besoins importants en formation courte dans ce domaine. Comportant 30 crédits (14 crédits obligatoires attribués à un stage (correspondant au nouveau cours IFT 6918), et 16 crédits de cours à option, la structure du programme se pose en sous-ensemble de celle de l'option correspondante du programme de Maîtrise, de manière à faciliter le transfert entre ces deux programmes. Considérant le contexte de transition du marché de l'emploi attendu en regard de l'automatisation et des progrès en intelligence artificielle liés à l'apprentissage automatique, le programme de DESS permettra de répondre aux besoins de formation immédiats, tout en constituant la base du développement d'offres de formation de deuxième cycle dans ce domaine. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-570.

Des questions portent sur les modalités du stage IFT 6917—*Stage en apprentissage automatique*, comportant 23 crédits. Des précisions sont apportées sur les modalités de déroulement et d'évaluation du stage. On constate que le plan de cours relatif à ce stage, ne figure pas au document de présentation; celui-ci sera ajouté au document.

En réponse à une question, il est mentionné que, considérant les différentes institutions collaborant avec MILA, des échanges ont lieu entre celles-ci, afin de prévoir des modalités permettant aux étudiants de suivre des cours dans une autre institution que son institution d'appartenance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve :

- la modification au programme de Maîtrise en informatique (2-175-1-0),
- la création d'un programme de D.E.S.S. en apprentissage automatique,

au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2018-A0033-1101-569 et 2018-A0033-1101-570.

CE-1101-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Esther Paquet, responsable de programme (point 7.1), et Mme Chantal Lévesque, responsable de programme (point 7.2).

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, présente le projet inscrit au point 7.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jacques Lussier, vice-doyen aux affaires académiques et étudiantes, et secrétaire de la Faculté.

Le vice-doyen aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, M. Tony Leroux, présente le projet inscrit au point 7.4.

CE-1101-7.1 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention (1-482-5-0)

2018-A0033-1101 571, 571.1

La modification au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, a été fondée sur les recommandations issues du processus d'évaluation du programme, et vise à répondre aux conclusions qui en ont découlé, reconnaissant la qualité du programme offert, mais indiquant de procéder à l'actualisation de certains contenus de formation, et à l'ajout de nouveaux cours, afin de répondre à des préoccupations et à des besoins de formation, et afin de tenir compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine. La préparation du projet de modification a également comporté des démarches d'analyse et de consultation (documentation; données provenant du Bureau de recherche institutionnelle—BRI; sondages effectués par le Bureau de la promotion de la qualité auprès des étudiants, diplômés et chargés de cours du programme; analyse des plans de cours et des programmes comparables; etc.). En regard de ses objectifs, l'approche biopsychosociale du programme ainsi que son orientation clinique restent pertinentes, mais gagneront à être complétées par des objectifs liés au développement d'une pensée critique (en regard des différents courants théoriques et des principales approches d'intervention en santé mentale), et liés à la formation dans l'utilisation des données probantes. Des modifications sont apportées aux conditions d'admission (ouverture de l'admission aux étudiants ne détenant pas d'expérience de travail ou de bénévolat dans le domaine de la santé mentale, mais ayant déjà réussi 60 crédits de niveau universitaire dans un ou deux programmes [mineure, majeure, certificat, baccalauréat] du domaine de l'intervention psychosociale [par exemple, toxicomanie, criminologie, intervention auprès des jeunes]). Considérant l'actualisation des objectifs et des cheminements de formation, des ajustements sont apportés à la structure du programme, celle-ci passant de trois à quatre blocs de cours, par l'ajout d'un bloc *Outils et pratiques d'intervention* (nouveau bloc 70C; minimum 6 cr., maximum 12 cr.), laissant au bloc 70B—*Problématiques spécifiques* (minimum 6 cr, maximum 12 cr.) les contenus de formation théoriques. Cette nouvelle modalité de la structure permettra d'assurer que les étudiants compléteront des apprentissages sur ces deux aspects importants du programme. Le bloc de cours obligatoires (bloc 70A—*Notions fondamentales*) passe de 15 à 12 crédits, et le bloc 70C—*Formation complémentaire*, comporte un maximum de 3 crédits, mais ne comporte plus de minimum indiqué. L'actualisation des contenus de formation ne donne pas lieu à la création de nouveaux cours, mais reste perceptible dans les modifications apportées à des cours portant sur des notions essentielles (dont les cours SME 1020, 1050, 2044, 2055V, 3010, 3030Z et 3035Y). Certains cours sont abolis ou retirés, et des cours ont été ajoutés à certains blocs. Le préalable du cours SME 3000—*Atelier d'intégration* passera de 21 à 15 crédits; cette modalité permettra aux étudiants de terminer le programme en deux trimestres plutôt que trois, sans altérer la qualité de l'atelier. Le programme est cogéré par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-571.

Le projet étant inscrit sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences, il est mentionné qu'il sera étudié à sa réunion du 16 mai.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention (1-482-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2018-A0033-1101-571.

CE-1101-7.2 Faculté de l'éducation permanente

– Modification au programme de Certificat en santé communautaire (1-481-5-0)
2018-A0033-1101-572, 572.1

La modification au programme de Certificat en santé communautaire propose une refonte significative, découlant du plan d'action qui a donné suite aux résultats du processus d'évaluation du programme et aux recommandations formulées dans le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. La refonte du programme constitue une actualisation importante, donnant lieu à des modifications aux objectifs de formation, à la structure et aux cours du programme ainsi qu'aux dispositions réglementaires et aux critères d'admissibilité, et indiquant d'en modifier le titre pour *Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé* (un nouveau numéro de programme sera attribué). Dans cette perspective, l'orientation conceptuelle du programme est clarifiée, et tournée davantage vers les dimensions de prévention et de promotion de la santé, élément qui sera reflété par le nouveau titre du programme. La redéfinition des objectifs de formation portera principalement sur l'acquisition des connaissances et des habiletés fondamentales à l'intervention interdisciplinaire en santé publique (prévention et promotion de la santé), selon une perspective de santé globale et de développement durable, en lien avec des contenus, thématiques, approches et contextes propres à la santé publique (principes d'intervention; approche populationnelle; déterminants sociaux et écologiques de la santé; principes de salutogenèse; participation à la planification, l'évaluation ou l'implantation de programmes en santé ou de projets; application de bases méthodologiques et scientifiques; analyse critique et éthique d'approches ou de modèles utilisés en santé, ainsi que de pratiques d'intervention). La structure du programme modifié présentera une seule orientation (retrait des orientations *Sciences infirmières* et *Multidisciplinaire*), et comportera quatre blocs de cours (bloc 70A—*Notions fondamentales en santé publique*, 15 cr.; bloc 70B—*Intervention en santé publique — clientèles et problématiques spécifiques*, minimum 6 cr., maximum 15 cr.; bloc 70C—*Pratique infirmière en santé publique*, minimum 0 cr., maximum 6 cr.; bloc 70D—*Formation complémentaire*, minimum 0 cr., maximum 3 cr.). Le cheminement proposé privilégiera la perspective interdisciplinaire, tout en offrant la possibilité d'orienter la formation suivie en fonction des besoins de développement professionnel de l'étudiant. Mieux arrimée aux besoins de l'intervention contemporaine en santé publique, et proposant des objectifs d'apprentissage renouvelés, la nouvelle structure permettra de recevoir une plus grande diversité de candidats (le programme était davantage réservé aux infirmières en exercice). La redéfinition proposée du programme est fondée sur la littérature scientifique et les orientations actuelles en santé publique, ainsi que sur la compilation d'un ensemble de référentiels de compétences spécifiques à l'intervention en santé publique (annexe 1 du document de présentation), et tient compte des recommandations américaines pour la formation de premier cycle en santé publique, publiées par la *Association of American Colleges and Universities* (annexe 4). Le programme est cogéré par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des sciences infirmières et l'École de santé publique, lesquelles ont présenté un avis favorable en regard du projet de modification. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1101-572.

En réponse à une question sur le retrait du cours d'introduction en biostatistiques, il est précisé que ce cours n'a pas été remplacé dans la structure, mais que les contenus d'ordre méthodologique sont abordés dans d'autres cours ou activités.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en santé communautaire (1-481-5-0) —comportant la modification du titre et du numéro du programme pour *Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé* (1-481-5-3), et comportant l'abolition des orientations *Sciences infirmières* et *Multidisciplinaire*—, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2018-A0033-1101-572.

CE-1101-7.3 Faculté de médecine vétérinaire — Direction
– Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0)
2018-A0033-1101-573, 573.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire propose des réaménagements aux contenus de formation et aux cours, ainsi que des ajustements afférents à la structure du programme. Des modifications à certains cours portent sur la description, le titre ou les préalables et concomitants de cours. Les cours MEV 4454 (2 cr.) et MEV 4433 (2 cr.) sont abolis, et remplacés par deux nouveaux cours créés : MEV 4456—*Médecine des ruminants* (3 cr.), et MEV 4457—*Pratique des petits ruminants* (1 cr.). Ces nouveaux cours couvrent les contenus, actualisés, des deux cours abolis, mais en permettant de couvrir toute la matière portant sur les grands animaux, et en permettant, aux étudiants qui le souhaiteront, d'y ajouter une formation plus spécifique sur les petits ruminants (en ajoutant le cours MEV 4457 à leur cheminement). La modification comporte également la création de nouveaux stages. Un stage de développement international est créé pour la cinquième année du programme : DMV 5435 A-B-C—*Stage international en pratique vétérinaire*, donnant la possibilité de suivre des stages extramuros en collaboration avec le Groupe international vétérinaire; cette modalité permettra de structurer ces activités auparavant encadrées sous d'autres sigles de cours existants. Les nouveaux stages DMV 5600 A-B-C—*Médecine vétérinaire spécialisée*, constituent des stages généralistes dans différentes branches de la médecine vétérinaire, et permettront de diversifier les offres de stages. Les nouveaux stages DMV 5510 A—*Stage pancanadien : médecine de population avicole*, DMV 5511 A—*Stage pancanadien : bien-être des bovins laitiers*, DMV 5500 A—*Stage pancanadien : médecine vétérinaire appliquée aux écosystèmes*, permettront l'acquisition de contenus de spécialisation dans des contextes de globalité et de mondialisation. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-573.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des stages pancanadiens (les stages sont offerts dans quatre universités canadiennes, et chacune peut recevoir des étudiants des autres universités), et sur la compatibilité des modifications apportées avec les exigences de formation recherchées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0), à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction), conformément au document 2018-A0033-1101-573.

CE-1101-7.4 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
– Abolition du programme de Baccalauréat en orthophonie (1-752-1-0)
2018-A0033-1101-574, 574.1

La proposition de l'abolition (fermeture des admissions, suivie de l'inactivation du programme) du programme de Baccalauréat en orthophonie s'inscrit dans les diverses démarches relatives à l'adaptation du curriculum de formation en regard des nouvelles exigences pour l'accès à la profession, concentrant la formation clinique au deuxième cycle des études supérieures. Les contenus de formation professionnelle ayant été migrés dans le programme de deuxième cycle, il n'y a plus lieu de maintenir le programme de premier cycle. Ces nouvelles modalités permettent également d'harmoniser la formation offerte à l'Université (nombre de crédits de niveau du deuxième cycle et modalités d'admission) avec celle offerte dans les autres universités canadiennes (le programme de l'Université de Montréal restait le seul qui enseignait des actes professionnels au premier cycle). Le processus d'abolition tiendra compte des étapes de transition nécessaires (fermeture du programme à l'admission [effective à compter du trimestre d'automne 2018]; diplomation des derniers étudiants inscrits; retrait des cours provenant d'autres Départements ou Facultés; inactivation du programme lorsqu'il ne comportera plus d'étudiants inscrits), dont certaines ont déjà été complétées. La présentation reportée au document 2018-A0033-1101-574.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Baccalauréat en orthophonie (1-752-1-0) [fermeture à l'admission, puis inactivation du programme], à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1101-574.

- CE-1101-8 Comité des nominations de la Commission des études
- Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
-
- 2018-A0033-1101-579

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission; les recommandations sont consignées au document 2018-A0033-1101-579.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle

- M. Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM), comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019;

Au Conseil des études de premier cycle

- M. Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM), comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019;

À la Sous-commission des études supérieures :

- M Martin St-Pierre (étudiant aux cycles supérieurs à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs à la FAÉCUM),
- Mme Marie-Pier Diné (étudiante aux cycles supérieurs au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement

- M. Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM), comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019,
- M Martin St-Pierre (étudiant aux cycles supérieurs à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs à la FAÉCUM),
- Mme Andréanne St-Gelais (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente; secrétaire générale de l'AGÉÉFEP),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019;

Au Comité de l'interdisciplinarité

- M. Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM), comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019,
- M Martin St-Pierre (étudiant aux cycles supérieurs à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs à la FAÉCUM),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019.

CE-1101-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1101-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 5 juin 2018, à 14 heures.

CE-1101-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 5 juin 2018 – délibération CE-1102-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot